



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

JURY DE L'ÉCOLE

DOCTORALE SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INGÉNIEUR EDP-STI

Le jury de l'École Doctorale Sciences et techniques de l'Ingénieur (EDP-STI) en sa session du 15 juin 2026 de l'année académique 2025 - 2026 tenue sous la présidence de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge de la Pédagogie et la Vie Étudiante de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB),

- Vu le décret n° 96-678 du 04 septembre 1996, portant création de l'INP-HB ;
- Vu le décret n° 2023-615 du 15 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'INP-HB ;
- Vu le décret 2023-660 du 12 juillet 2023 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des écoles doctorales en Côte d'Ivoire ;
- Vu le rapport du Directeur de l'EDP-STI, après examen des propositions des comités de thèses et/ou des jurys d'école, et au terme de l'analyse des résultats et des délibérations ;

Décide et arrête ce qui suit :

A bénéficié d'un report de scolarité, au titre de l'année 2025-2026 à l'École Doctorale Sciences et Techniques de l'Ingénieur (EDP-STI), la personne dont le nom suit :

N°	MATRICULE	NOM ET PRENOMS	SEXE	DIRECTEUR(S) DE THESE	ANNEE
UMRI : MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DU NUMÉRIQUE (MSN)					
01	19INP01237	ALLA AHUI BENJAMIN CYRIAQUE	M	BROU KONAN MARCELLIN / AMARI LER-N'OGN DADE GEORGES ELISEE	3

PRÉSIDENT DU JURY

(Nom, prénoms et signature)



EDP-STI/RPT.

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Handwritten signatures of the jury members in blue ink.

Jury 15/06/26 - Page 1/1